

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var  
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES				DATE DE LA CONVOCATION	DELIBERATION N°
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération	30/01/2024	01/05.02.2024
58	29	15	15		

L'an deux mille vingt-quatre  
et le 5 février à 15h00

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DU HALL DES EXPOSITIONS à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BREMOND M. DEBRAY M. GROS Mme SALOMON M. VERAN	M. CONSTANS M. LAUMAILLER M. SIMONETTI	C.C.C.V.	M. ROUX	M. DRAGONE
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. SOUQUE M. PHILIBERT M. ROUSSELET	

OBJET DE LA DELIBERATION :

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024  
SUR LA BASE  
DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

- VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles L2312-1, D2312-3 et R2313-8,
- VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III,
- VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015, notamment son article 107,
- VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire,
- VU le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé,

**CONSIDÉRANT** que dans les Établissements Publics Administratifs plus, le Président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,  
**CONSIDÉRANT** que dans les EPA de 10 000 habitants et plus, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,  
**CONSIDÉRANT** que ce rapport donne lieu à un débat et qu'il est transmis au représentant de l'État dans le département,

Monsieur le Président donne lecture au Comité Syndical du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024, s'ensuit le débat engagé avec les membres du Comité Syndical.

***Le Comité Syndical, après avoir***

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**PRIS CONNAISSANCE** du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024,

**DÉLIBÉRÉ** à l'unanimité,

**APPROUVE** les orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport fourni en annexe,

**DIT** que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, dans les conditions réglementaires, sera :

- > transmis à Monsieur le Préfet du Var,
- > mis à disposition du public sur le site internet du syndicat,
- > consultable directement au siège social du syndicat,
- >

**DIT** que la débat portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 s'est tenu ce jour en séance,

**DIT** que le débat qui s'est tenu autour du ROB sera retranscrit dans le Procès Verbal de séance, tenu à la disposition du public au siège du SIVED NG,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

*Le Président*

**Éric AUDIBERT**

